

Compte-rendu de la Commission Paritaire Locale Unique du 17 octobre 2014 (Niveau I bis à IV A)

Représentants de l'Établissement

Nathalie ROTT, Présidente de la CPLU

Marie-Josèphe DEGOULET, DAPE agence Honfleur

Nadège SIMON, secrétariat technique de la séance

Représentants du personnel

Jannick LE VIAVANT, représentante du personnel pour le SNU FSU

Catherine GUCCIONE, représentante du personnel pour la CGT et secrétaire adjointe de séance

Avant la signature de la feuille d'émargement, un point est abordé par le SNU, soutenu par la CGT, au sujet de la non-signature du précédent procès verbal suite à un désaccord sur son contenu. Un échange épistolaire entre la secrétaire adjointe de la CPLU de septembre, Maria-Jesus MOLINA SANCHEZ pour les syndicats et la secrétaire technique Nadège SIMON pour l'établissement, n'ayant pas été résolu, le SNU FSU demande à ce qu'une solution soit trouvée avant l'ouverture de la séance.

Après échange, les parties s'accordent sur le contenu du P.V.

Signature de la feuille d'émargement puis en préambule, le SNU FSU fait une déclaration préalable.

Premier point, les horaires de convocation, la direction répond qu'elle fera au mieux.

Sur le second point, la direction répond qu'elle va regarder (encore !) son droit à divulgation d'information nominative...

Troisième point, à la question sur le regroupement de plusieurs mouvements sur une seule commission, tout le monde s'accorde sur la possibilité réglementaire de le faire.

Point suivant, les dossiers préparatoires :

Concernant l'absence du dossier de candidature de notre collègue, la direction précise que l'agent n'est pas du niveau que le poste proposé mais que l'agent doit continuer à se positionner dans le cas d'un poste qui ne serait pas pourvu.

Pour le dossier incomplet, la direction rappelle ne pouvoir divulguer, sans autorisation préalable de l'agent, les pièces jointes par lui même, elle doit remettre uniquement aux élues la fiche de candidature et la « demande de mobilité » voire le CV si il est joint. Il semblerait que, d'ailleurs, de DRH régionale à DRH régionale, il soit d'usage d'en faire de même, c'est-à-dire de ne pas se transmettre les pièces jointes.

Nous passons au vote sur les postes, la direction proposant de commencer par les postes qu'elle accepte ; proposition retenue.

Déroulement du vote de la CPLU sur les postes en mouvement 2014-05 et 06

4 candidats de statut public hors région

Nombre de postes concernés (positionnement agent public) : 6

Nombre de postes total en mouvement sur la région : 26

MOUVEMENT

POSTE 330429 - Bayeux- Conseiller à l'emploi (Niveau II)

Une candidature de « droit public » demande hors région

Etablissement : 2 Pour

Organisation Syndicale : 1 SNU/FSU Pour
1 CGT Pour

Unanimité

POSTE 330100- Lisieux- Conseiller à l'emploi (Niveau II)

Une candidature de « droit public » demande hors région

Etablissement : 2 Pour

Organisation Syndicale : 1 SNU/FSU Pour
1 CGT Pour

Unanimité

POSTE 330492- Honfleur-Conseiller à l'emploi (Niveau II)

Une candidature de « droit public » demande hors région

Etablissement : 2 Contre

Organisation Syndicale : 1 SNU/FSU Pour
1 CGT Pour

Partage de voix

POSTE 330459- DT14- Chargé de relations partenariales (Niveau IV A)

Une candidature de « droit public » demande hors région

Etablissement : 2 Contre

Organisation Syndicale : 1 SNU/FSU Pour
1 CGT Pour

Information, l'établissement choisi un agent de droit privé

Partage de voix

PARTAGE DES VOIX :

Les agents placés en partage de voix par les représentants des syndicats ont la possibilité de faire une demande d'instruction auprès du Directeur Général

Le SNU tient à assurer à l'ensemble des collègues que chaque dossier est traité individuellement, avec toute l'attention nécessaire.

*Les élus du SNU défendent des **valeurs d'équité et d'objectivité**. Ils préparent les votes en respectant des critères liés :*

- à l'ancienneté à l'agence et dans le poste pour les mouvements

- à l'ancienneté et à la périodicité des avancements pour les opérations de carrière.

Les élus du SNU FSU : Maria MOLINA SANCHEZ, Jannick LE VIAVANT



Déclaration à la « CPLU » du 17 octobre 2014

- En décembre 2013 nous alertions la commission sur les horaires de convocation, pour rappel « Il est indélicat et, à notre sens, inadmissible, de convoquer à 16 heures la « CPLU » sachant que certains membres habitent sur d'autres départements. »
Aujourd'hui encore la direction empêche le libre exercice de l'accord « OATT » en oubliant que certains membres habitent sur d'autres départements, doivent éventuellement rendre la voiture de location après avoir fait le plein de carburant et qu'une convocation le vendredi après midi, même à 14 heures, empêche, s'ils le souhaitent, la possibilité de terminer à 15h30.
Nous demandons à ce qu'aucune commission CPLU n'ait lieu le vendredi après midi, de la même manière qu'il est d'usage de ne pas convoquer les mercredis pour respecter les temps partiels.
- De même que lors des déclarations préalables de décembre 2013, janvier, février et avril 2014, nous redemandons la liste actualisée à ce jour des agents de droit public, incluant les nouveaux entrants ainsi que les départs de Basse-Normandie. Ainsi que la liste à jour des « ZUS » car depuis la fusion des remaniements des agences et des mutations des agents ont bouleversé le paysage des « ZUS ».
- Les postes ouverts en 2014-05 n'ont pas été réintégrés sur le mouvement 2014-06... Nous posons la question : chaque mouvement ne doit-il pas faire l'objet d'une CPLU ?
- Nous constatons l'absence d'un dossier (un collègue a candidaté mais nous n'avons pas son dossier), dossier incomplet (c'est la collègue qui nous envoie sa demande de mutation et les pièces jointes), dossier non rempli (quasi vierge), Quelle considération la direction a-t-elle de cette instance ?
- Nous regrettons que la direction veuille nous faire signer un PV qui ne soit pas le reflet de la réalité des débats et ne céderons pas sur ce point.